



Nyon, le 8 novembre 2007

Au Conseil intercommunal du district de Nyon
Préavis du Comité de direction n° 34-2007

Concerne : le budget 2008

Responsable : Bernard Penel

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'art. 38 de nos statuts, nous vous présentons pour approbation le budget du Conseil régional du district de Nyon et vous trouverez ci-dessous les commentaires explicatifs :

○ **10 Autorités**

Le poste Conseil intercommunal (100) est ramené de CHF *10'000.- à CHF *6'000.-.

- Nous avons prévu 10 séances de commissions de gestion et autant de séances pour commissions ad-hoc.

Le poste Comité de direction (101) reste inchangé.

○ **11 Administration**

Ce chapitre budgétaire est en augmentation de l'ordre de 26'000.- qui s'explique de la manière suivante :

Le poste traitement du personnel (110.3011) subit une évolution de 187'000.-.

- Une augmentation des salaires a été intégrée à raison de 2%,
- Une somme de CHF 150'000.- est prévue pour les projets,
- Une augmentation globale des forces de travail à 425%,
- Selon convention avec l'Etat, nous pouvons attendre un remboursement de Chf 125'000.- sur ce poste (110.4526).

Le poste salaire occasionnel permet d'accueillir des stagiaires.

Les postes LPP, AVS/AI/APG/AC subissent une hausse proportionnelle à la masse salariale.

Les postes 110.3061 à 110.3102 sont adaptés pour un montant global de Chf 4'000.-.

Le poste achat de mobilier et de machine (110.3111) est diminué d'un montant de 6'000.- dû au préavis 33-07.

Le loyer des nouveaux locaux est de Chf 65'800.- soit une augmentation de charges de Chf 26'800.-.

Le poste frais de port et télécommunications a été réajusté (110.3181 et 3182).

Le compte 110.4526 contient la participation cantonale aux chefs de projet citée ci-dessus.

Les imputations internes (110.4909) représentent les participations de la promotion économique et des projets (réparti entre la mobilité, le tourisme et l'urbanisme) au fonctionnement.

○ **15 Affaires culturelles**

Conformément à l'engagement pris dans le plan d'action 2005-2006 une dotation de 120'000.- a été dégagée en soutien à l'enseignement de la musique. Une somme de 25'000.- supplémentaire a été budgétée pour l'encouragement à la lecture, un prix culturel et d'autres actions.

○ **16 Tourisme**

Outre notre participation dans NRT de Chf 120'000.-, un montant de 15'000.- est prévu pour différentes actions de développement touristique. De plus, une somme de Chf 64'000.- est imputée à ce chapitre à titre de participation au fonctionnement.

De plus, nous avons incorporé à ce chapitre les recettes présumées de la taxe régionale de séjour dont la grande majorité est attribuée au fonds d'équipement touristique (230.3813).

○ **18 Transports**

Ce chapitre comprend Chf 15'000.- pour diverses études sur la mobilité dans notre région.

Une imputation de Chf 45'000.- à titre de participation au fonctionnement pour le futur chef de projet « Développement territorial et Mobilité » est prévue dans ce chapitre.

○ **21 Participations**

Nous avons estimé la population des communes membres pour 2008 à 49000 habitants soit une contribution de Chf 26.-/hab.

D'autre part, nous avons revu la participation des communes non-membres comme suit :

- Fonctionnement : Chf 5.-/hab, (anciennement Chf 5.35)
- Tourisme : Chf 3.-/ hab, (anciennement Chf 2.46)
- Promotion : Chf 3.-/hab, (anciennement Chf 2.79)
- Développement territorial et mobilité : Chf 3.-/hab. (nouveau).

- **22 Service financier**

Inchangé

- **22 Attribution aux réserves**

Un montant de 109'500.- est budgété au compte amortissement (230.3315) suite à la décision du Codir d'amortir à raison de 20% par an les études figurant à l'actif de notre bilan et les préavis en cours. Ce chapitre contient également l'attribution au fonds touristique mentionnée plus haut.

- **42 Urbanisme**

Ce chapitre annonce des charges pour Chf 90'000.- réparti entre les études Asse & Boiron, Nyon-St-Cergue, Begnins, Espace Public (chantier no3) et l'imputation de Chf 50'000.- à titre de participation au fonctionnement pour le futur chef de projet « Développement territorial et Mobilité».

- **80 Etudes préliminaires**

Deux objets sont budgétés dans ce chapitre, à savoir : Chf 30'000.- pour l'agglomération Franco-Valdo-Genevoise, Chf 10'000.- pour l'étude prévention et sécurité et Chf 10'000.- de divers.

- **81 Ouvrages et infrastructures**

Ce chapitre recouvre des honoraires et frais d'expertises de Chf 10'000.- pour la fête des sports et Chf 10'000.- pour autres actions.

- **82 Promotion économique régionale**

Les frais promotionnels sont reconduits comme en 2007 alors que l'imputation pour la participation de la promotion économique au fonctionnement est fixée à Chf 114'000.--.

Commentaire général

Après un excédent budgétaire de 20'300.- pour cette année, nous vous soumettons pour approbation un budget 2008 présentant un bénéfice présumé de 2'763.- ; démontrant ainsi la volonté du comité de direction à contenir les charges à un niveau raisonnable malgré l'augmentation des tâches et des projets.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction N° 34-2007 concernant le budget du Conseil régional pour l'année 2008

ouï le rapport de la commission de gestion et finances

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide d'approuver le budget 2008

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 8 novembre 2007, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Pierre-André Romanens

Patrick Freudiger

Annexe : ment